

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2003-337 du 31 Décembre 2003
portant nomination du secrétaire général du chemin de fer
Congo-Océan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°1-2000 du 16 février 2000 portant scission-dissolution de l'entreprise pilote d'Etat dénommée agence transcongolaise des communications ;

Vu l'ordonnance n°3-2000 du 16 février 2000 portant création du chemin de fer Congo-Océan ;

Vu le décret n°2003-96 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des transports et des privatisations ;

Vu le décret n° 2002- 341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Joachim DEBEKA est nommé secrétaire général du chemin de fer Congo-Océan.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Joachim DEBEKA**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2003-337

Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2003

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, ministre des transports et des privatisations,

A complex, multi-stroke handwritten signature in black ink, with several sharp angles and loops.

Isidore MYOUBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop at the top and a long, horizontal stroke extending to the right.

Rigobert Roger ANDELY